



République Française
Département LOIRET
Canton de MONTARGIS

VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2025_0421

ARRETE ACCES DOMAINE DE LISLEDON 4 JOURS DE FETE

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Considérant que les 4 jours de fêtes organisés par le Comité des Fêtes de Villemandeur au Domaine de lisedon nécessite une réglementation particulière,

ARRETONS

Article 1er : L'accès du parc de Lisedon sera réglementé comme suit :

- Vendredi 18 juillet 2025 :

Parc ouvert uniquement aux piétons et cycles de 14h00 à 18h00.

A partir de 18h00 jusqu'à minuit, l'accès sera autorisé aux véhicules par la grille coulissante.

- Samedi 19 juillet 2025 :

Parc ouvert de 05h00 à 01h00 le dimanche : brocante, fête foraine et spectacle en soirée.

- Dimanche 20 juillet 2025 :

Parc ouvert de 05h30 à minuit : foire gastronomique, artisanale et commerciale et château en lumière avec feu d'artifice ;

Article 2 : La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du Comité des Fêtes de VILLEMANDEUR, M. le Responsable des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR

Fait à VILLEMANDEUR, le 01/07/2025

Le Maire,


Denise SERRANO


Date d'affichage : 01/07/2025